Nations Unies A/HRC/31/L.59

Assemblée générale

Distr. limitée
22 mars 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente et unième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Chine, Cuba, Égypte*, Fédération de Russie , Pakistan* : amendement au projet de résolution A/HRC/31/L.28

31/… Protection des défenseurs des droits économiques, sociaux et culturels

Le paragraphe 8 *devrait se lire comme suit* :

8. *Reconnaît* l'importance des programmes nationaux de protection des individus, groupes et organes de la société qui œuvrent à la promotion et à la protection des droits de l'homme, et encourage les États à envisager, selon qu'il convient, d'adopter des cadres législatifs et politiques à cet effet, en consultation avec les parties prenantes intéressées ;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.